

Justificatif généré le 18/11/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 18/11/2022  
Département : (92) Hauts-de-Seine  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/642738](http://www.actu-juridique.fr/a/642738)  
N° d'annonce : 642738

## DOMUSVI

SAS au capital de 249 999 999 euros

**Siège social** : 46/48 Rue Carnot 92150 SURESNES

519 158 794 RCS NANTERRE

Suivant procès-verbal en date du 1er novembre 2022 l'Associé Unique a :

– Approuvé en toutes ses dispositions le projet de traité de fusion conclu le 23 septembre 2022 avec la société **GROUPE LES MATINES** SAS au capital de 8 080 410 euros dont le siège social est 46/48 Rue Carnot 92150 SURESNES immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 451 397 566

– Pris acte de ce que la société DOMUSVI détenant l'intégralité des actions composant le capital de la société GROUPE LES MATINES, il n'y a pas lieu de procéder à l'augmentation de son capital

– Constaté que la fusion est ainsi devenue définitive à compter de ce jour et approuvé la transmission universelle du patrimoine de la société GROUPE LES MATINES

La fusion aura un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2022.

La société GROUPE LES MATINES a en conséquence été dissoute de plein droit, sans liquidation

Mention sera faite au RCS de NANTERRE

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification** : aeJNuAqY5

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJNuAqY5>

